

15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 30353 | De Mme Nicole Dubré-Chirat (La République en Marche - Maine-et-Loire) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail | | Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion |
| Rubrique > économie sociale et solidaire | Tête d'analyse >Sanctuarisation du budget de l'insertion par l'activité économique | Analyse > Sanctuarisation du budget de l'insertion par l'activité économique. |
| Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Nicole Dubré-Chirat attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le budget de l'Insertion par l'Activité Economique. Dans le cadre des différents plans de relance proposées par le Gouvernement, elle souhaite faire part des remontées de terrain des entreprises du secteur d'insertion par l'activité économique. En effet, de nombreuses entreprises participent à l'insertion par le travail des personnes éloignées de l'emploi. La crise de la Covid va sans doute aggraver la situation de ces personnes et leur nombre dans les différents territoires. Aussi, il est important d'apporter un soutien politique aux 4000 entreprises sociales inclusives participant à la reprise économique du pays en ne laissant personne sur la route et encore moins les plus fragiles. Elle souhaite la sanctuarisation du budget de l'Insertion par l'Activité Economique et la création du fonds d'aide d'urgence. Il semble que ce financement pourrait se faire sous forme de contrat d'objectifs, et de moyens pour contrôler la bonne utilisation des finances publiques et leur donner plus de lisibilité.